

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2022

ETABLISSEMENT

Foyer de vie du Pays Mornantais

12, avenue de Verdun - 69440 MORNANT

Tel : 04 78 44 17 73

Directeur Philippe MOLLOT

Association ACOLEA AMPH - MEDICO-SOCIAL

28 avenue Marcel Mérieux

69290 Saint Genis Les Ollières

1. Activité et personnel

1.1. Activité

L'année 2022, est la première année complète de fonctionnement du foyer de vie du pays mornantais.

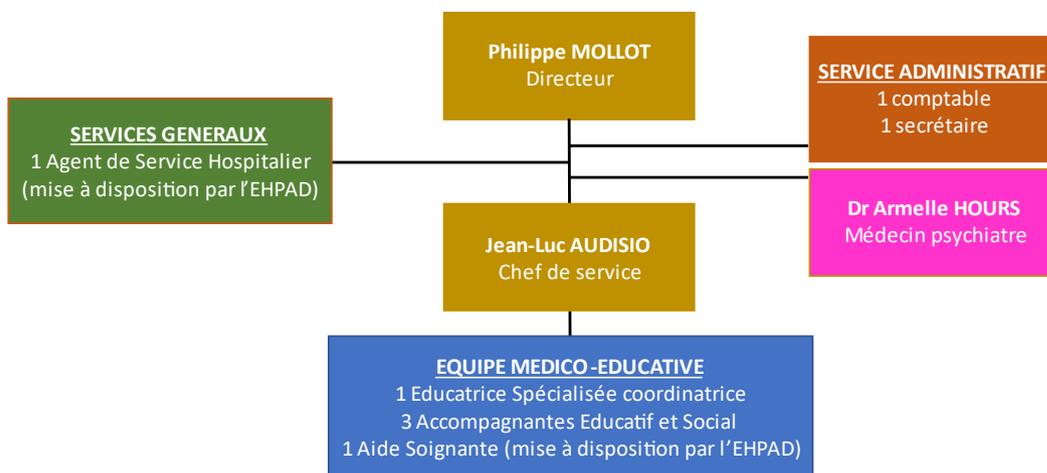
Le budget exécutoire pour cette année 20223 est 608 025 € pour un taux d'occupation prévisionnel de 90 %.

Le taux d'occupation réalisé en 2022 est de 90,09 %

1.2. Personnel

Au 31/12/2022, les effectifs du foyer de vie sont au complet et se compose notamment de 2 salariées mises à disposition par l'EHPAD public de Mornant.

ORGANIGRAMME Foyer de Vie du Pays Mornantais (ACOLEA AMPH- Médico-social)



En 2022, les absences de personnel pour maladie ont représenté un total de 60 jours pour 25 en 2021 (pour 11 mois d'ouverture).

1.3. Formation professionnelle

L'éducatrice spécialisée a effectué une formation de 6 jours afin d'animer un groupe de personnes en situation de handicap autour de la question de l'intimité et de la vie affective et sexuelle.

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1 Faits marquants

- 2022 est la première année complète de fonctionnement du foyer de vie.

Peu à peu, les 12 résidents accueillis ainsi que l'ensemble des professionnels ont pu prendre leurs marques.

Les résidents se sont pour certains habitués à leur première expérience de la vie en collectivité et pour les autres, ils ont pu créer de nouveaux liens avec les personnes âgées et l'ensemble du personnel de l'ehpad de Mornant.

- Naissance de la nouvelle association ACOLEA AMPH-MEDICO-SOCIAL, au 1^{er} janvier 2022. Née de la fusion des associations AMPH et ACOLEA, ACOLEA AMPH-Médico-social regroupe tous les établissements médico-sociaux d'ACOLEA, ainsi que ceux anciennement AMPH (soit, au total, 26 établissements, services et dispositifs, 300 professionnels, 511 personnes en situation de handicap, dont 240 adultes).
- Le foyer de vie du pays mornantais comme l'ensemble des établissements et services du pôle de l'Arc a accueilli un stagiaire de 2^{ème} année de médecine pendant 3 jours. Ce stage d'immersion a été instauré pour la première fois en 2022 dans le but de sensibiliser les futurs médecins au handicap.

2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

2.2.1 Participation au projet « Oser autrement »

Le Centre socioculturel l'Agora, l'école de musique et de danse de Grigny en partenariat avec la ville et différentes associations sportives ont lancé un projet portant sur l'inclusion de la personne en situation de handicap. Une démarche forte, afin que toutes les activités proposées puissent être partagées par tous.

Six résidents ont pu intégrer un groupe de danse et offrir une production en public.



2.2.2 Réalisation de deux fresques murales

La mairie de Mornant a sollicité le foyer de vie pour la réalisation d'une fresque murale sur deux transformateurs électriques du village.
4 résidents ont accompagné une artiste peintre dans la réalisation de ce projet.



2.3 Expression et participation des usagers

1. Conseil de la Vie Sociale

Le conseil de la vie sociale s'est réuni 3 fois en 2022.

Il est composé de 2 représentants des personnes accompagnées dont l'une d'entre elle est la présidente du CVS.

1 représentante des familles est également présente ainsi qu'une représentante des salariées.

Les réunions se déroulent en présence du directeur du pôle de l'Arc, d'un représentant de l'association ACOLEA AMPH Médico-Social et de Mme Pascale CHAPOT 1^{ere} adjointe de la mairie de Mornant.

Comme cela est prévu dans le cadre réglementaire, le conseil de la vie sociale peut donner son avis et faire des propositions sur :

- le fonctionnement de l'établissement notamment sur les droits et libertés des personnes accompagnées,
- l'organisation et la vie quotidienne,
- les activités, l'animation socio-culturelle et les prestations proposées par l'établissement,
- les projets de travaux et d'équipements,
- la nature et le prix des services rendus,
- l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, ...
- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

Il est également :

- associé à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement notamment sur le volet lié à la prévention et à la lutte contre la maltraitance ;
- entendu lors de la procédure d'évaluation de l'établissement.

C'est donc un organe de première importance dans le fonctionnement de l'établissement, qui est très investi par les résidents du foyer de vie. Ils ont souhaité lors du dernier CVS de l'année 2022, inviter la directrice de l'EHPAD de Mornant a participé à une réunion pour évoquer avec elle les repas et la veille de nuit qui sont des prestations sous sa responsabilité.

2. Réunion des résidents :

Une fois par mois, les résidents se réunissent pour :

- échanger sur l'organisation du service
- présenter les projets qui ont été menés et ceux à venir
- communiquer des informations

La réunion est animée par une éducatrice, en présence du chef de service.

2.4 Démarche qualité

En 2022, le COPIL Qualité du Pôle de l'ARC s'est réuni 2 fois : le 13 janvier et le 16 juin.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie et d'accompagnement, un Comité de Pilotage (COPIL) a été mis en place sur l'ensemble du pôle de l'ARC. Il regroupe un salarié de chaque établissement, les 2 chefs de service et le directeur du pôle. C'est la chef de service de Givors, Mme DI PANCRAZIO qui est la référente qualité pour l'ensemble du pôle.

Pour le foyer de vie du pays Mornantais, l'éducatrice spécialisée intervenait déjà dans ce COPIL lorsqu'elle travaillait au sein du foyer de l'Arc. Elle continue sa mission en qualité de représentante du foyer de vie.

En 2022, un travail autour de la vie affective et sexuelle a été entrepris avec des formations pour les professionnels qui ont donné lieu à la mise en place d'un groupe de parole regroupant des résidents des 2 établissements de Mornant sous la forme du volontariat. Ce groupe est animé par 2 salariées (une de chaque établissement).

Nous avons évoqué dans le cadre du COPIL, l'écriture du projet d'établissement du foyer de vie, par manque de temps et de disponibilités, celui-ci est reporté à 2023.

3. Parcours des personnes accompagnées : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions

Nombre de demande d'admission	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Handicap mental	Handicap psychique	Handicap non précisé	Dossiers métropole	Dossiers nouveau Rhône	Dossiers autre département
3	3	0	3	0	0	1	2	0

Dossiers traités	Dossiers admis	Dossiers refusés	Dossiers placés sur liste d'attente	Sans réponse à notre sollicitation
3	0	1	2	0

Le dossier refusé correspond à un profil pour un foyer de vie de jeunes adultes.

3.2 Personnes accompagnées dans l'année

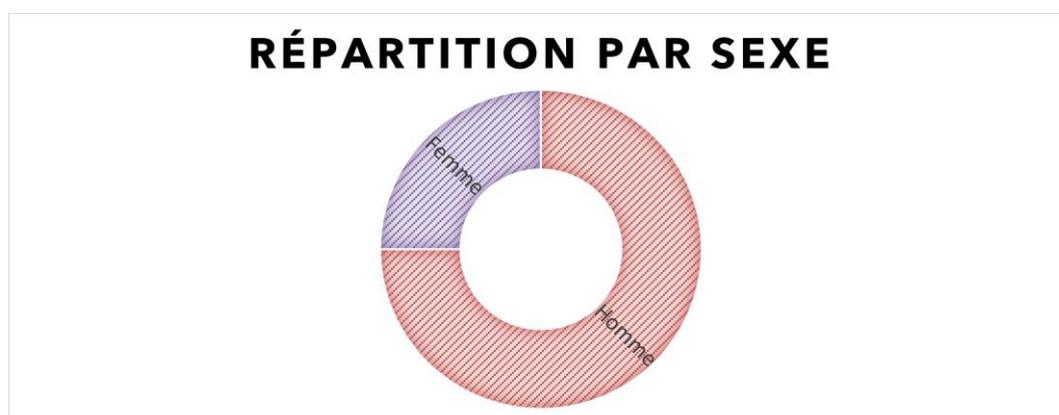
12 personnes ont été accompagnées sur l'année 2022.

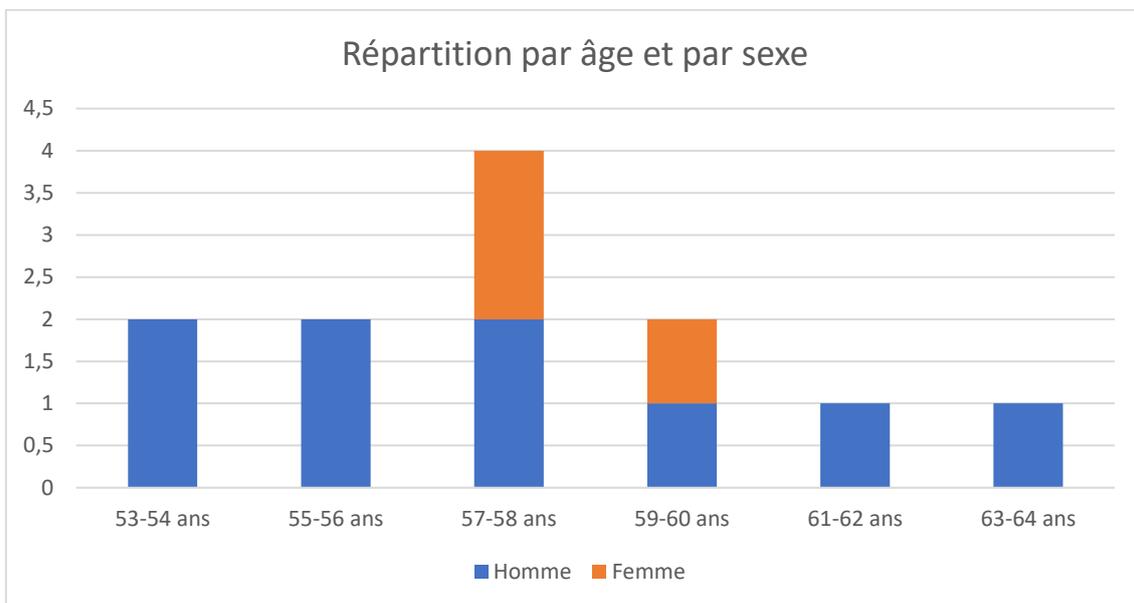
Répartition par âge et par sexe au 31/12/2022

AGE	53-54 ans	55-56 ans	57-58 ans	59-60 ans	61-62 ans	63-64 ans	TOTAL	Age Moyen
Homme	2	2	2	1	1	1	9	57,7
Femme	0	0	2	1	0	0	3	57,7
	2	2	4	2	1	1	12	57,7

Homme : 75%

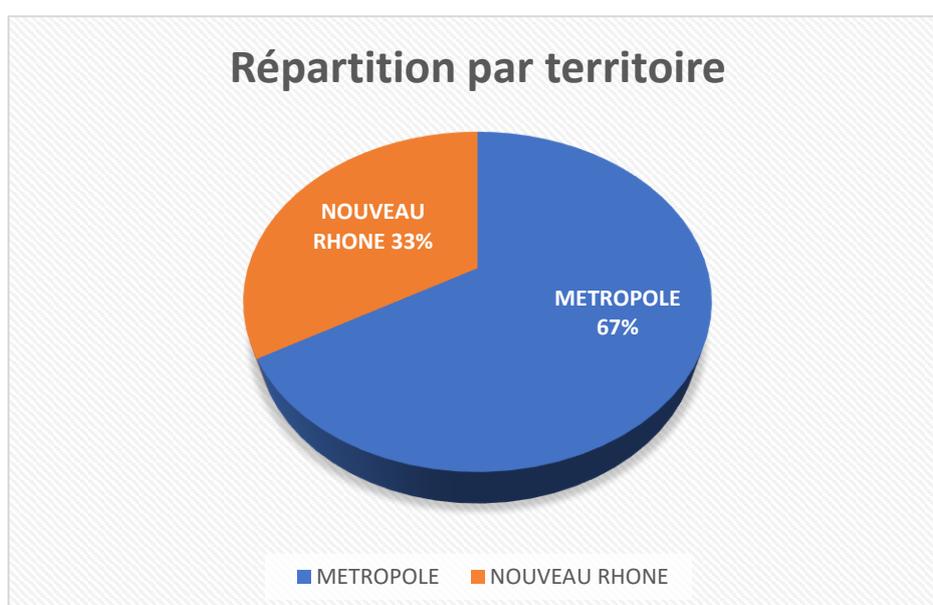
Femme : 25%





Répartition par territoire « du domicile de secours » au 31/12/2022

TERRITOIRES	Nombre	pourcentage
METROPOLE de LYON	8	67 %
NOUVEAU RHONE	4	33%
TOTAL	12	100 %



Le foyer de vie est situé et financé par le département du Rhône. La commune de Mornant étant limitrophe de la Métropole de Lyon, et cette différenciation administrative étant encore récente, cela explique que le foyer de vie est occupé par un grand nombre de personnes dont le domicile de secours (ou domicile de référence) est situé sur ma Métropole de Lyon.

3.3 Sorties

Aucune personne n'a quitté le foyer de vie en 2022.

4. Locaux et moyens matériels

Les locaux sont neufs et loués par l'EHPAD public de Mornant dans le cadre d'une convention.

Le mobilier a été acquis à l'ouverture de l'établissement en 2021. Il a été complété en 2022 par un ensemble de mobilier d'extérieur (tables, chaises et parasols) permettant aux résidents de prendre leur repas en extérieur.

Depuis septembre 2022, le foyer de vie dispose d'un véhicule 9 places.

5. Perspectives 2023

- Depuis l'ouverture du foyer de vie en pays mornantais en février 2021, nous fonctionnons sur la base du projet de création de l'établissement qui avait été écrit à l'origine dans un partenariat entre le foyer de l'Arc et l'EHPAD de Mornant.

Afin que nous nous projetions sur les années à venir, il convient aujourd'hui de produire un nouveau projet d'établissement, qui doit orienter notre action auprès des personnes accueillies pour les 5 prochaines années.

Ce projet doit être une co-construction réalisé avec l'appui de l'ensemble des partenaires du foyer de vie que nous avons sollicité dès la fin de l'année 2022.

- 2023 doit également nous permettre de consolider les partenariats existants (mairie, associations, EHPAD, ...) et d'en développer de nouveaux.

Nous envisageons également , eu regard de la situation d'une personne accueillie au foyer de vie, de formaliser la procédure du passage du foyer de vie vers l'EHPAD comme ceci est évoqué dans notre projet.

Mornant, le 31 mars 2023

Jean Luc AUDISIO

Chef de service

Philippe MOLLOT

Directeur du pôle de l'Arc